

adopté

le 26 mai 1964

S É N A T

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la Convention entre la République française et le Royaume de Belgique relative au service militaire, signée à Paris, le 12 octobre 1962.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 540, 869, 883 et In-8° 177.

Sénat : 173 et 199 (1963-1964).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention entre la République française et le Royaume de Belgique relative au service militaire, signée à Paris, le 12 octobre 1962, dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 mai 1964.

Le Président,

Signé : Amédée BOUQUEREL.

Nota. — Voir le document annexé au n° 540 (Assemblée Nationale, 2^e législature).